

## *Guide d'exécution*

Vous pouvez vous procurer le formulaire en version imprimée ou électronique sur le site Web d'Élections Ontario. Veuillez écrire en caractères d'imprimerie ou saisir l'information au clavier.

Toute personne ou entité qui dépense 500 \$ ou plus à des fins de publicité politique, soit dans les douze mois qui précèdent une élection générale à date fixe (période non électorale), soit pendant la période électorale, à l'exception d'un candidat inscrit, d'un parti politique inscrit ou d'une association de circonscription inscrite, doit s'inscrire auprès d'Élections Ontario en complétant ce formulaire. Le tiers n'est pas tenu de s'inscrire s'il dépense moins de 500 \$ à des fins de publicité politique, que ce soit pendant la période non électorale ou pendant la période électorale.

L'inscription d'un tiers auprès du directeur général des élections de l'Ontario est gratuite.

### **A. RENSEIGNEMENTS SUR LE TIERS**

Inscrivez le nom et les coordonnées du tiers.

#### **Type d'inscription**

L'entité s'inscrivant à titre de tiers doit remplir la section A1. L'individu s'inscrivant à titre de tiers doit remplir la section A2.

Une nouvelle inscription s'entend de l'inscription initiale d'un tiers auprès du directeur général des élections. Un avis de changement vise à informer le directeur général des élections des modifications de l'inscription initiale. En cas de modification, il faut envoyer immédiatement un formulaire TP-1 révisé.

### **B. DIRECTEUR DES FINANCES**

Chaque tiers devant s'inscrire doit nommer un directeur des finances. Le directeur des finances d'un tiers ne peut être ni le vérificateur dudit tiers, ni un directeur du scrutin, un scrutateur ou un secrétaire du scrutin, ni un candidat inscrit, ni le directeur des finances ou le vérificateur d'un candidat, d'un parti politique, d'une association de circonscription ou d'un candidat à la direction d'un parti inscrits.

Inscrivez le nom et les coordonnées du directeur des finances.

### **C. VÉRIFICATEUR**

Lorsque des dépenses de publicité d'au moins 5 000 \$ sont engagées, le tiers doit nommer un vérificateur agréé sous le régime de la *Loi de 2004 sur l'expertise comptable*. Le vérificateur d'un tiers ne peut cumuler les fonctions de directeur des finances de ce tiers, une personne qui a signé le formulaire, ni un directeur du scrutin, un scrutateur ou un secrétaire du scrutin, un candidat, ni le vérificateur ou le directeur des finances d'un candidat inscrit, d'un parti politique, d'une association de circonscription ou d'un candidat à la direction d'un parti inscrits, ni d'un autre tiers inscrit.

#### **D. PERSONNE(S) AUTORISÉE(S) À ACCEPTER LES CONTRIBUTIONS**

Inscrivez le nom et les coordonnées de la ou des personnes autorisées à accepter les contributions, à faire les dépôts et à délivrer les récépissés.

Provide the name(s), address(es) and contact information of any the person(s) who are authorized to accept contributions and make deposits.

#### **E. LIEU OÙ SONT CONSERVÉS LES DOSSIERS**

Inscrivez le nom du responsable des dossiers et l'adresse où sont conservés les dossiers financiers.

#### **F. INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) ET FONDÉ(S) DE SIGNATURE**

Inscrivez le nom et l'adresse de chaque institution financière où un compte a été ouvert. S'il y a plus d'une institution financière, veuillez joindre une feuille séparée.

Inscrivez le nom et les coordonnées du ou des fondés de signature pour chaque compte à une institution financière.

#### **G. LE TIERS EST UNE ENTITÉ AYANT UN ORGANE DE DIRECTION**

Lorsque le tiers est une entité ayant un organe de direction, il faut joindre au formulaire un exemplaire de la résolution de cet organe autorisant les dépenses engagées. Lorsque le tiers est une entité sans organe de direction ou qu'il est un individu, il n'est pas nécessaire de joindre de document.

#### **H. ATTESTATION DU TIERS ET DU DIRECTEUR DES FINANCES**

Le tiers (ou le tiers dirigeant) et le directeur des finances doivent remplir et signer cette section.

Il incombe au tiers de déposer un formulaire d'inscription complet et exact auprès du directeur général des élections. L'inscription ne peut avoir lieu avant que tous les renseignements demandés aient été communiqués.

Les formulaires peuvent être envoyés en employant un mode de livraison habituel, notamment par la poste, télécopieur, courriel ou porteur. Le tiers est considéré comme inscrit le jour où le formulaire parvient au directeur général des élections, dans la mesure où il est correctement rempli et qu'il porte les signatures exigées. Élections Ontario, avant d'approuver un formulaire, peut demander de plus amples renseignements et des engagements du tiers tel que déterminé nécessaire pour vérifier le respect de la Loi sur le financement des élections.

Il revient à la personne attestant avoir déposé le formulaire de prouver que celui-ci a de fait été livré au directeur général des élections. Pour confirmer le dépôt, il faut obtenir l'accusé de réception du directeur général des élections; l'envoi du formulaire à ce dernier ne suffit pas.

Le formulaire peut être examiné pendant les heures d'ouverture d'Élections Ontario. N'importe qui peut tirer des extraits des documents et en recevoir des exemplaires après avoir acquitté les frais de préparation fixés par le directeur général des élections.

Le personnel du bureau du directeur général des élections est toujours disponible pour offrir de l'aide. Vous pouvez le joindre à:

Élections Ontario  
Division de Conformité  
26 Prince Andrew Place  
Toronto (Ontario) M3C 2H4  
Site Web: [www.elections.on.ca/fr.html](http://www.elections.on.ca/fr.html)

Téléphone: 416 325-9401  
Sans frais: 1 866 566-9066  
Télécopieur: 416 325-9466  
Courriel : [electFin@elections.on.ca](mailto:electFin@elections.on.ca)

# Demande d'inscription d'un tiers et avis de changement

Division de la conformité, 26 Prince Andrew Place Toronto (Ontario) M3C 2H4  
Téléphone : 416 325-9401 | Numéro sans frais : 1 866 566-9066 | Télécopieur : 416 325-9466

*Also available in English..*

## Section A: Renseignements sur le tiers

For Office Use Only				

Nom complet: \_\_\_\_\_

Type d'inscription:

- (Veuillez cocher une case.)  Entité (remplir la section A1)  
 Individu (remplir la section A2)

- (Veuillez cocher une case.)  New  Change

### A1: Entité demandeuse

Nom de l'organisation: \_\_\_\_\_ (s'il diffère)

### Agents principaux de l'entité demandeuse à A1:

Prénom: \_\_\_\_\_ Nom de famille: \_\_\_\_\_

Tél. professionnel: \_\_\_\_\_ Autre numéro: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_ Nom de famille: \_\_\_\_\_

Tél. professionnel: \_\_\_\_\_ Autre numéro: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Toute personne peut examiner le formulaire A-1 pendant les heures normales d'ouverture d'Élections Ontario.

**A2: Individu demandeur**

Prénom: \_\_\_\_\_ Nom de famille: \_\_\_\_\_

Tél. professionnel: \_\_\_\_\_ Autre numéro: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

**Section B: Directeur des finances**

*Chaque tiers devant s'inscrire doit nommer un directeur des finances. Inscrivez le nom et les coordonnées du directeur des finances.*

Prénom: \_\_\_\_\_ Nom de famille: \_\_\_\_\_

Tél. professionnel: \_\_\_\_\_ Autre numéro: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

**Section C: Vérificateur**

*Lorsque des dépenses de publicité d'au moins 5 000 \$ sont engagées, le tiers doit nommer un vérificateur agréé sous le régime de la Loi de 2004 sur l'expertise comptable. Le directeur des finances ne peut cumuler les fonctions de vérificateur.*

Nom du cabinet: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_ Nom de famille: \_\_\_\_\_

Tél. professionnel: \_\_\_\_\_ Autre numéro: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

*Personne-ressource (si elle diffère)*

Prénom: \_\_\_\_\_ Nom de famille: \_\_\_\_\_

**Section D: Personne(s) autorisée(s) à accepter les contributions**

Inscrivez le nom et les coordonnées de la ou des personnes autorisées à accepter les contributions et à faire les dépôts. (Veuillez cocher la case s'il y a lieu.)

Le directeur des finances est la personne autorisée à accepter les contributions.

**Personne autorisée**

Prénom: \_\_\_\_\_ Nom de famille: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Tél. professionnel: \_\_\_\_\_ Autre numéro: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

*Pour ajouter des personnes autorisées, veuillez copier la présente page, remplir la copie et la joindre à votre demande.*

**Section E: Lieu où sont conservés les dossiers**

Inscrivez le nom du responsable des dossiers et l'adresse, en Ontario, où les dossiers financiers sont conservés. (Veuillez cocher une case s'il y a lieu.)

Adresse du directeur des finances comme lieu où sont conservés les dossiers.

Adresse du tiers comme lieu où sont conservés les dossiers..

**Responsable des dossiers et lieu**

Prénom: \_\_\_\_\_ Nom de famille: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Tél. professionnel: \_\_\_\_\_ Autre numéro: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

*Pour ajouter des responsables des dossiers et des lieux, veuillez copier la présente page, remplir la copie et la joindre à votre demande.*

**Section F: Institution(s) financière(s)**

Inscrivez le nom et l'adresse de chaque institution financière où un compte a été ouvert ainsi que du ou des fondés de signature de chaque compte..

Institution: \_\_\_\_\_

Tél. professionnel: \_\_\_\_\_ Courriel: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

**Fondé(s) de signature de compte**

(Veuillez cocher la case s'il y a lieu.)

Le directeur des finances est le fondé de signature du compte

Prénom: \_\_\_\_\_ Nom de famille: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Tél. professionnel: \_\_\_\_\_ Autre numéro: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_ Nom de famille: \_\_\_\_\_

Titre: \_\_\_\_\_

Tél. professionnel: \_\_\_\_\_ Autre numéro: \_\_\_\_\_

Courriel: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Ville: \_\_\_\_\_ Code postal: \_\_\_\_\_

*Pour ajouter des institutions financières, des comptes ou des fondés de signature, veuillez copier la présente page, remplir une copie pour chacun et la joindre à votre demande.*

**Section G: Le tiers est une entité ayant un organe de direction**

Un exemplaire de la résolution de l'organe de direction autorisant la tierce entité à engager des frais de publicité à titre de tiers est annexé.

La tierce entité n'a pas d'organe de direction.

**Section H: Attestation du tiers et du directeur des finances**

*Le tiers et le directeur des finances doivent remplir et signer cette section.*

Élections Ontario examinera le formulaire d'inscription rempli portant les signatures à sa réception. Veuillez envoyer le formulaire à:

Élections Ontario – Division de la conformité  
26 Prince Andrew Place  
Toronto (Ontario) M3C 2H4  
Courriel : ElectFin@elections.on.ca

Le formulaire d'inscription initiale doit être rempli puis déposé auprès du directeur général des élections immédiatement après avoir encouru des dépenses de 500 \$ ou plus à des fins de publicité politique, soit dans les douze mois qui précèdent une élection générale à date fixe (période non électorale) ou soit pendant la période électorale. Le tiers n'est pas tenu de s'inscrire s'il dépense moins de 500 \$ à des fins de publicité politique, que ce soit pendant la période non électorale ou pendant la période électorale.

L'inscription d'un tiers auprès du directeur général des élections de l'Ontario est gratuite.

En application du paragraphe 37.5 de la *Loi sur le financement des élections*, il incombe au tiers de déposer un formulaire d'inscription complet et exact auprès du directeur général des élections. L'inscription ne peut avoir lieu avant que tous les renseignements demandés aient été communiqués. Le directeur général des élections peut se fonder sur les renseignements communiqués par le tiers et le directeur des finances désigné et y donner suite. En cas de remplacement du directeur des finances, le directeur sortant doit envoyer les recueils de dossiers au nouveau directeur. Le directeur général des élections transmettra au nouveau directeur des finances l'information requise pour qu'il puisse s'acquitter des responsabilités au nom du tiers.

***Attestation du tiers***

Je, \_\_\_\_\_, (nom du tiers ou de l'agent), atteste que les renseignements dans le présent formulaire sont, pour autant que je sache, véridiques et exacts.

nom du tiers ou de l'agent	Signature du tiers ou de l'agent	Date

***Attestation du directeur des finances***

Je, \_\_\_\_\_, (nom du directeur des finances du tiers), atteste que les renseignements dans le présent formulaire sont, pour autant que je sache, véridiques et exacts.

**X**\_\_\_\_\_  
Signature du directeur des finances\_\_\_\_\_  
Date